



Conférence de presse annuelle 2006

Note d'information n° 12

Luxembourg, le 9 février 2006

Le Fonds européen d'investissement

Les domaines d'intervention du FEI : l'innovation et le financement des PME

Le Fonds européen d'investissement (FEI) est l'institution financière de l'UE qui, au sein du Groupe BEI, est spécialisée dans les PME. Il travaille en étroite collaboration avec la Commission européenne et les institutions financières. Le FEI opère en qualité de fonds de fonds sur le marché du **capital-risque**, propose des **garanties couvrant les emprunts** contractés par des PME et fournit des services d'ingénierie financière. Les produits du FEI – qu'ils soient financés au moyen de ressources propres du FEI ou de fonds dont la gestion a été confiée à celui-ci par ses actionnaires ou par des tierces parties – sont mis à disposition par le canal d'intermédiaires financiers.

Les opérations du FEI visent à répondre à un double objectif : **contribuer à la concrétisation des politiques de l'UE** et **dégager des rendements financiers appropriés**. Le FEI est noté AAA et jouit du statut de banque multilatérale de développement (BDM). Les actionnaires du Fonds européen d'investissement (FEI) sont la BEI, qui détient une participation majoritaire (environ 62 % du capital), la Commission européenne (30 %), qui représente l'Union européenne, et une vingtaine de banques et autres institutions financières.

Quelques chiffres clés pour l'année 2005*

EUR	2005	2004	Total des engagements (à la fin de l'année 2005)
Capital-risque (engagements)	468 millions	358 millions	3,2 milliards
Opérations de garantie (sur ressources propres)	472 millions	697 millions	2,98 milliards
Volet « Garanties » du programme pluriannuel pour les entreprises	1,213 milliard	750 millions	6,33 milliards
Capital souscrit	2,0 milliards	2,0 milliards	
Fonds propres (avant versement de dividendes)	619 millions	587 millions	
Trésorerie et titres de créances	551 millions	545 millions	
Résultat net de l'exercice	42,9 millions	27,2 millions	
Rendement des fonds propres	7,44 %	4,86 %	

* Chiffres non révisés

Les engagements du FEI sous forme de capital-risque

Pour l'année 2005, les engagements sous forme de capital-risque sont chiffrés à **468 millions d'EUR** (dont 368 millions d'EUR pour les opérations signées), montant qui a été investi dans quelque 24 fonds de capital-risque (21 si l'on considère les opérations signées) couvrant un large éventail d'opérations. En 2004, le volume des opérations de capital-risque s'était élevé à 358 millions d'EUR (montant des engagements).

À la fin de 2005, le volume total des montants engagés sous forme de capital-risque atteignait **3,2 milliards d'EUR**. Fort de ses investissements dans environ 217 fonds, le FEI est l'un des principaux acteurs du secteur européen du capital-risque, non seulement en raison de **l'ampleur et du champ d'intervention de**

ses investissements, en particulier dans les segments des technologies de pointe et des entreprises en phase initiale de développement, mais aussi du fait de son rôle de catalyseur de financements du secteur privé. Le FEI s'est imposé comme une institution clé active dans la promotion d'instruments financiers innovants destinés aux PME qui élaborent des meilleures pratiques et des règles de gouvernance d'entreprise.

La **présence stable du FEI** souligne la valeur ajoutée qu'apportent les financements publics lorsque le contexte de marché est difficile. Toutefois, le FEI opère entièrement selon des principes commerciaux et ne cause donc pas de distorsion sur le marché. En outre, comme en témoignent les flux de décaissement considérables qu'il affiche, le FEI confirme son statut d'acteur à la fois stable et très important du secteur du capital-risque.

Dans le domaine des investissements, le FEI a continué diversifier ses activités en ajoutant aux fonds ciblant les entreprises en phase initiale ceux spécialisés dans les stades de développement intermédiaire et avancé. Environ 56 % des investissements du FEI s'effectuent dans le secteur des hautes technologies, essentiellement dans les domaines des TIC et des sciences de la vie.

Le FEI a été étroitement associé à l'un des succès les plus retentissants de l'année 2005, en matière d'investissement de capital-risque, pour avoir investi dans Skype (téléphonie par Internet) au travers du premier fonds géré par Mangrove, une société établie à Luxembourg. Le FEI, qui a soutenu Mangrove à deux reprises depuis sa création, démontre ainsi qu'il possède également un savoir-faire en matière d'identification d'équipes de gestionnaires de fonds capables, dès la première fois, d'enregistrer des succès.

Fort de ses compétences et d'un portefeuille largement diversifié, le FEI est en mesure de cibler spécifiquement les stratégies de niche du segment européen du capital-risque, comme l'a montré son investissement dans Nordic Biotech. Nordic Biotech est un investisseur particulier spécialisé dans les entreprises du secteur des sciences de la vie dont l'objectif est de combiner des actifs en phase avancée dans de jeunes entreprises afin d'atteindre la masse critique voulue dans leur segment de marché.

Le « Dachfonds ERP-EIF », le fonds que le FEI gère pour le compte à la fois du ministère allemand de l'économie et de la technologie (le « BMWi ») et du PRE (le programme de redressement européen), enregistre des résultats supérieurs aux attentes. Un montant supplémentaire de 115 millions d'EUR a été engagé dans quatre fonds, lesquels ont à leur tour permis de mobiliser 554 millions d'EUR auprès d'investisseurs privés, ce qui montre clairement l'effet de levier qu'exerce le FEI sur le marché.

L'année 2005 a en outre vu la mise en place d'un mandat d'investissement, géré par le FEI en collaboration, notamment, avec le CDTI, le centre de développement des technologies innovantes du ministère espagnol de l'industrie, et ayant pour objet la réalisation d'investissements en faveur de PME espagnoles qui font avancer l'innovation et la recherche-développement avec le concours d'un certain nombre d'investisseurs du secteur privé (ce mandat est dans l'attente d'être signé).

Dans un contexte macroéconomique qui reste maussade, le secteur du capital-investissement et du capital-risque contribue activement à la création d'emplois dans les 25 pays de l'UE, comme l'a souligné une étude récente publiée par l'EVCA¹. Dans ce cadre, l'activité du FEI a eu des répercussions sensibles sur la création d'emplois en Europe.

Les garanties en faveur des PME

En 2005, les garanties octroyées en faveur de PME ont atteint **1,7 milliard d'EUR**, ce qui a porté le volume total du portefeuille **à la fin de l'exercice 2005 à 9,3 milliards d'EUR**. Le FEI finance son activité d'octroi de garanties sur ses ressources propres et au moyen de fonds provenant de mandats de la Commission européenne.

Il propose deux grandes lignes de produits dans le cadre de son activité d'octroi de garanties en faveur des PME : le rehaussement de crédit pour des opérations de titrisation et l'assurance ou réassurance de crédits (y compris pour le microcrédit). Dans le cadre de l'activité du FEI sur ses ressources propres, des opérations de rehaussement de crédit ont été signées pour un montant de **457 millions d'EUR** et une opération d'assurance de crédit de 15 millions d'EUR a été réalisée.

¹ Cette étude, réalisée pour le compte de l'EVCA par le Centre d'études entrepreneuriales et financières (CEFS) de l'Université technique de Munich et publiée en novembre 2005, donne une analyse du nombre actuel d'emplois que proposent les entreprises financées par le capital-investissement et le capital-risque, ainsi que du volume d'emplois créés ces dernières années grâce à l'activité de ce secteur.

Dans les opérations de titrisation, le FEI a principalement pour rôle de permettre un meilleur accès des PME au financement par l'emprunt, en facilitant le transfert des risques de crédit des banques cédantes aux marchés des capitaux. Pour ce faire, il garantit certaines tranches de risques. Grâce à la notation du FEI et à son statut de BMD, il est possible de réduire l'affectation de capital réglementaire au titre des actifs ainsi garantis, ce qui permet aux institutions financières d'augmenter leur capacité de prêt. Lorsque l'occasion s'y prête, cette activité peut être menée en collaboration avec des banques, en particulier des actionnaires du FEI, ce dernier se chargeant souvent des tranches mezzanine. Cela a été le cas, par exemple, de l'opération de titrisation « Douro PME – série 1 » réalisée au début de 2005 au Portugal avec BPI (Banco Português do Investimento), comme banque cédante, à laquelle le FEI, en tant que conseiller et garant, a pris part aux côtés de la BEI et de la KfW qui sont intervenues en qualité d'investisseurs.

En 2005, le FEI a signé 24 opérations de garantie pour un montant de **1,2 milliard d'EUR** dans le cadre du volet « garantie » du programme européen en cours de la DG Entreprise, à savoir le Programme pluriannuel (MAP) pour les entreprises et l'esprit d'entreprise, qui couvre la période 2001-2006. Plus de 260 000 PME ont bénéficié de ce programme (ainsi que du mécanisme qui l'a précédé), dont quelque 25 000 entrepreneurs qui se sont vu accorder un microcrédit.

Les garanties octroyées par le FEI depuis sa création ont contribué à mobiliser des ressources équivalant à 15 fois au moins le montant effectif des engagements budgétaires de l'UE ; cet effet de levier revêt une importance capitale pour le financement des PME en Europe.

Ce volet comprend un mécanisme de garantie de microcrédits qui vise à soutenir des entrepreneurs et des micro-entreprises employant au maximum 10 salariés en accordant des garanties pour des microcrédits d'un montant n'excédant pas 25 000 EUR. Il est destiné aux entrepreneurs qui démarrent une activité et sont confrontés à des difficultés particulières dans leur recherche de financements en raison du risque relativement plus élevé qu'ils présentent et de l'insuffisance des sûretés qu'ils sont en mesure de fournir à des bailleurs de fonds. Les engagements au titre des activités de garantie ont atteint quelque 180 millions d'EUR, ce qui est considérable eu égard au montant des microcrédits qui, en moyenne, est légèrement inférieur à 10 000 EUR.

Le FEI – il s'agissait d'une première en Europe – a structuré et co-arrangé une opération de titrisation de prêts réalisée en faveur d'institutions de microcrédit (IMF). Cette transaction très importante concerne plusieurs pays, pour la plupart situés dans les Balkans occidentaux. Cette opération de financement adossée à des actifs assurera aux IMF la disponibilité de financements à long terme pour poursuivre le développement de leurs activités de microcrédit. En dépit de la taille réduite de ces microcrédits (qui se montent en moyenne à quelques milliers d'euros), cette importante activité de financement spécialisée s'accompagne d'un potentiel considérable du point de vue à la fois des gains de productivité des entreprises et de la création d'emplois. On estime que la transaction susmentionnée permettra, au minimum, de financer directement quelque 20 000 microcrédits supplémentaires.

Le FEI en tant qu'acteur du programme de Lisbonne

La **stratégie de Lisbonne en faveur d'une Europe compétitive** reste la référence politique clé sur laquelle reposent les activités du FEI. Par ailleurs, le programme relatif à l'Espace européen de la recherche, qui a pour objectif d'améliorer les conditions de **commercialisation des résultats de la recherche-développement européenne**, constituera un autre pôle d'action essentiel.

Les 3,2 milliards d'EUR que le FEI et ses bailleurs de fonds ont injectés depuis 1994 dans des opérations de capital-risque ciblant les PME à forte croissance ont contribué à la mobilisation de quelque 15 milliards d'EUR. Cet effet de levier est fondamental pour le financement de l'innovation en Europe.

L'Accélérateur de transfert de technologies est un autre exemple du soutien accordé à la recherche et à l'innovation. La valeur stratégique de cette initiative du FEI mise en place avec le concours de la BEI et appuyée par la Commission européenne a été reconnue lors du Conseil européen du printemps 2005. Cette initiative permet de proposer, d'une part, de nouveaux types d'instruments de capital-risque mettant en relation d'importants centres de recherche et, d'autre part, des mécanismes de financement visant à intervenir en amont du capital-risque, ce qui pourrait s'avérer essentiel pour pallier les lacunes manifestes du marché dans ce domaine.

Dans le but de mettre à profit les résultats de l'étude concernant l'Accélérateur de transfert de technologies qu'il a conduite, le FEI est devenu membre de deux consortiums qui ont tous deux été sélectionnés par la

DG Recherche de la Commission européenne pour recevoir un financement au titre du sixième programme-cadre, à savoir :

- le consortium AFIBIO (« *Access to Finance in the Biotechnology Sector* » ou Accès aux financements dans le secteur de la biotechnologie), qui a pour objectif global d'analyser les besoins des secteurs de la biotechnologie et de la santé en matière de financement et de commercialisation des produits issus de la R-D ;
- le consortium EUCIST (« *European Coaching Innovation Standard* » ou Standardisation de l'accompagnement de l'innovation en Europe, rebaptisé depuis lors « ACHIEVE »), qui est axé sur l'élaboration de solutions de financement à destination d'entreprises issues de travaux universitaires dans le secteur des technologies de l'information et de la communication.

Le « Programme-cadre pour l'innovation et la compétitivité » (PIC) de la DG Entreprise, qui est proposé par la Commission européenne pour succéder au Programme pluriannuel pour les entreprises et l'esprit d'entreprise (MAP) et dont le FEI assurera la gestion, permettra d'approfondir l'expérience positive acquise au travers du MAP durant la période 2001-2006. Prévu pour couvrir la période allant de 2007 à 2013, il offrira un éventail de mécanismes pour l'octroi de financements et de garanties en faveur d'entreprises en phase initiale de développement. Ces dernières années, l'efficacité dont a fait preuve le FEI dans la réalisation du MAP (sur les plans de la couverture géographique et du nombre d'opérations) a conduit le Parlement européen et le Conseil à décider à plusieurs reprises d'augmenter les budgets mis à disposition, le plus récemment dans le cadre de la procédure d'établissement du budget pour 2006.

Assistance technique et ingénierie financière et mise en œuvre de l'initiative « JEREMIE »

Le FEI a élargi son rôle dans le domaine de l'assistance technique en faveur des PME, notamment en collaboration avec des autorités nationales ou régionales qui mettent en œuvre des mécanismes de capital-risque à l'appui d'entreprises en phase initiale de développement. À titre d'exemple, on citera l'évaluation de fonds et de mécanismes d'octroi de capital-risque en Andalousie et en Flandre.

Le dispositif JEREMIE (*Joint European Resources for Micro-to-Medium Enterprise*) a été lancé, à la fin de l'année 2005, par la DG REGIO de la Commission européenne et par le FEI dans le but d'améliorer l'accès des PME aux financements dans les zones de développement régional. Dans ce cadre, les États membres et les autorités régionales peuvent confier au FEI la gestion de fonds structurels pour les besoins d'opérations d'ingénierie financière ou de programmes de financement des PME, transformant ainsi une partie des subventions octroyées au titre des fonds structurels (FEDER) en une gamme de produits financiers destinés au PME. Ces derniers permettront de réaliser toute une gamme d'opérations – prises de participations, interventions en capital-risque, garanties et apports d'assistance technique – et auront, en outre, un effet multiplicateur sur le budget. L'accent sera mis, en particulier, sur le microcrédit.

En 2006 et 2007, l'équipe du FEI chargée de la réalisation de JEREMIE ainsi que les autorités nationales et régionales responsables des programmes évalueront, en collaboration avec les institutions nationales, les écarts entre l'offre et la demande de financements pour les PME et conviendront de plans d'action opérationnels à mettre en œuvre. Une fois cette phase clôturée, le FEI soutiendra la mise en œuvre des mécanismes de financement en étroite collaboration avec des institutions de financement telles que la BEI, d'autres institutions financières internationales ainsi que des banques nationales ou régionales, dont plusieurs actionnaires du FEI.

Contribution du FEI à la réalisation de la stratégie du Groupe BEI

Le FEI apporte une contribution significative à la réalisation de trois des cinq priorités opérationnelles clés définies dans la nouvelle stratégie du Groupe BEI qui a été approuvée par le Conseil des gouverneurs en juin 2005 :

- Soutien en faveur des PME
Ce domaine d'intervention reste au cœur de l'activité du FEI. Le soutien en faveur des PME est devenu, en 2005, l'une des priorités opérationnelles de la BEI. Le rôle central joué par le FEI et par la BEI, qui œuvrent de concert pour trouver les produits les mieux adaptés pour améliorer l'accès des PME aux financements, s'en est trouvé renforcé. Le FEI, outre qu'il dispose de ressources propres, bénéficie par ailleurs du soutien entier de la BEI et de sa capacité de financement ; de plus, il assure la gestion et le déploiement complexes de fonds provenant d'autres sources de financement telles que les institutions financières internationales, nationales ou locales, les fonds

d'investissement, les institutions de microcrédit, etc. Ce faisant, le FEI s'emploie à remédier aux lacunes et aux faiblesses du marché dans le domaine du financement des PME.

- Innovation

Le FEI complète les activités de la BEI à l'appui de i2i en proposant des instruments de capital-investissement et des garanties de prêt à des entreprises innovantes. Grâce, en grande partie, aux ressources mises à disposition par la BEI pour des opérations de capital-risque (le « mandat capital-risque »), le FEI est devenu l'un des principaux investisseurs du secteur européen du capital-risque, comme en témoigne le déploiement, en collaboration avec des partenaires du secteur public, de nouveaux mécanismes d'investissement conjoints de grande ampleur.

- Cohésion et politique régionale

Les PME continuent à représenter l'une des pièces maîtresses de la charpente économique européenne, tandis que l'innovation revêt une importance fondamentale pour les projets d'avenir de l'UE, notamment dans le contexte du programme de Lisbonne. Par conséquent, le soutien du FEI en faveur du développement régional (au travers des outils et instruments financiers relevant de JEREMIE) contribuera, en tant que vecteur de cohésion économique et sociale, à la réalisation de la stratégie de Lisbonne.

Pour obtenir des informations complémentaires sur le FEI, prière de visiter son site Internet (www.eif.org) ou de prendre contact avec le service suivant :

*Service de communication du FEI : Delphine Munro, d.munro@eif.org,
tél. : +352 42 66 88 237, télécopieur : +352 42 66 88 401*

Des informations complémentaires concernant la BEI sont disponibles sur son site Internet, à l'adresse : www.bei.org.

*Contacts pour la presse : Bureau de presse : presse@bei.org, tél. : +352 43 79 21 57, télécopieur : +352 43 79 31 89
Questions générales : Infodesk de la BEI, info@bei.org, tél. : +352 43 79 31 22, télécopieur : +352 43 79 31 91*